COQ MOSAN BADMINTON CLUB 29 & 30 MARS 2014

INSCRIPTIONS:

http://lfbb.tournamentsoftware.com

Infos:

Carlier François: 0497/45 90 08
Van Callemont Quentin: 0497/66 95 27
fanfan.carlier@gmail.com





BADMINTON CLUR

LE COQ MOSAN BADMINTON CLUB A LE PLAISIR DE VOUS INVITER À SON

TOURNOI NATIONAL B1 - B2 - C1

(autorisé par la LFBB)

SALLE

Hall Omnisports « La Préalle », Rue Émile Muraille, 158 4040 Herstal (Tél. 042/48.86.10)

DISCIPLINES

Simple Dames, simple Messieurs, doubles Dames, doubles Messieurs, double Mixte (10 terrains)

INSCRIPTION

Via le site http://lfbb.tournamentsoftware.com Début des inscriptions le 15 février 2014 à 10h00 Clôture des inscriptions au plus tard le 09 mars 2014 à minuit (sauf clôture anticipée)

TIRAGE AU SORT

Le mercredi **19 mars 2014** à 21 h 00 au Hall Omnisports « La Préalle »

DROITS D'INSCRIPTION

(payable à la salle)
7 € pour 1 discipline
13 € pour 2 disciplines
18 € pour 3 disciplines

LIMITATION

<u>Trois</u> disciplines différentes maximum Interdiction de s'inscrire dans une <u>même discipline</u> dans <u>deux catégories</u> différentes (ex. DMC1 et DMB2) Nombre de matchs maximum : **300**

HORAIRE

Samedi 29 mars : de 9 h à 22 h Dimanche 30 mars : de 9 h à 16 h

JUGE-ARBITRE

Ludger FERIR

VOLANTS

Les volants (Plumes PROMAX) sont à charge des joueurs et en vente dans la salle Plumes PROMAX P1

COMITÉ ORGANISATEUR (0497 / 45.90.08)

C. BAIRIN (Secrétaire), F. CARLIER, M. KOCH, N. MAHLI, P. NELISSEN, T. SALIERI, Q. VAN CALLEMONT, L. FERIR. (Juge-arbitre) se réservent le droit, dans le respect des règlements, de prendre toute décision en vue du bon déroulement du tournoi.

RESPONSABLE ANTIDOPAGE

F. CARLIER

Avant le début de la compétition, les joueurs qui prennent des médicaments doivent fournir au Juge-Arbitre ou au responsable antidopage une attestation sous enveloppe (fermée) avant le début du tournoi ; ils seront tenus de la récupérer à la fin du tournoi.

PETITE RESTAURATION DISPONIBLE SUR PLACE

RÈGLEMENTS DU TOURNOI

- 1. Le tournoi se joue selon les règlements de la F.B.B.;
- 2. Les récréants ne sont pas autorisés à s'inscrire ;
- 3. Tous les joueurs doivent être en ordre d'affiliation au moment de l'inscription, dans le cas contraire l'inscription sera refusée (Art. C111);
- 4. Les joueurs sont tenus d'être présents dans la salle une heure avant le début de chaque match ;
- Le joueur absent au tournoi (même partiellement) devra fournir (au plus tard dans les 48 heures) une pièce justificative à Jacques VANHOUDT, rue des Cytises, 29 – 4460 Grâce (vanhoudt@lfbb.be);
- 6. La tenue réglementaire est de rigueur (Art. C117 et C118);
- 7. L'Art 109.4.k (droit à l'image) est d'application
- Chaussures à semelle non marquante obligatoire dans la salle;
- Au cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, on jouera en poule(s) ou la discipline sera annulée ou couplée à une série supérieure;
- 10. Le fait de s'inscrire entraîne l'obligation de s'acquitter du montant de l'inscription (suivant Art. 112);
- 11. Chaque joueur d'une paire de double doit confirmer individuellement son inscription ;
- 12. Toute inscription non conforme sera refusée;
- 13. Le joueur en s'inscrivant accepte le contenu du décret du 20/11/2011 relatif à la lutte contre le dopage
- 14. Les joueurs souhaitant se faire coacher lors d'une rencontre sont tenus au début de la partie de désigner à leur(s) adversaire(s) ainsi qu'à l'arbitre de la rencontre le nom de la personne qui leur servira de coach ;
- 15. Les participants ne peuvent pas quitter la salle sans permission du Juge-arbitre ;
- 16. Il ne sera pas tenu compte des désidératas des joueurs lors de la confection des horaires.